

Histoire des institutions CM

Composante
Droit et sciences sociales

Présentation

Description

Le cours d'Histoire des institutions entend permettre aux étudiants de Première année de Licence de mieux situer notre société actuelle par rapport aux expériences du passé en leur faisant comprendre la relativité des institutions et du droit.

S'il est vrai, à cet égard, que notre régime politique trouve son fondement dans les principes dégagés en 1789, il semble quoi qu'il en soit essentiel de connaître également les institutions monarchiques et le droit d'Ancien Régime, ne serait-ce pour apprécier, à leur juste valeur, les apports de la Révolution. En effet, si l'absolutisme monarchique était, à juste titre critiquable, toutes les anciennes institutions n'étaient pas à jeter, loin s'en faut. Leur survivance, ainsi que celle d'un certain « esprit », notamment concernant la conception d'un Etat tout-puissant, en est sans aucun doute une illustration. L'idée sous-jacente à cet enseignement est donc de mettre en garde contre les idées préconçues, dans un sens comme dans un autre, en amenant l'étudiant à replacer, par le raisonnement, les institutions et le droit dans le milieu intellectuel, juridique, économique et social qui les a vues naître et se développer.

Ainsi, conformément à l'approche traditionnelle, ce cours se concentre sur l'étude des institutions publiques, à travers l'analyse de la notion d'Etat et celle de l'appareil administratif. Concrètement, y sont appréhendées, d'abord, la distinction entre le pouvoir et l'administration, ensuite celle entre le droit et la justice. Les idées des grands penseurs du temps sont également évoquées.

Heures d'enseignement

CM CM 25h